



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Crabtree, pour l'adoption du programme triennal d'immobilisation, du règlement 2025-463 et du budget 2026, tenue le 15 décembre 2025, dont l'avis public a dûment été affiché, à 19 h à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Étienne Dupuis :

Marthe Fafard
Isabel Desrochers
Véronique Payette
Marie-Pier Bergeron
Jessica Dumais
Bruno Montambault

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2025-1512-425

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2025-1512-426

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI), du règlement 2025-463 et du budget 2026.

ADOPTÉ

2025-1512-427

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 comme déposé par le directeur général.

ADOPTÉ

2025-1512-428

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIÉ 2025-463 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers que la version modifiée du *Règlement 2025-463 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026* soit adopté.

ADOPTÉ

2025-1512-429

ADOPTION DU BUDGET 2026

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers que le budget pour l'exercice financier 2026 soit adopté tel que présenté, soit :



N° de résolution
ou annotation

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière

Foncière générale	4 519 472 \$	
Taxes spéciales	<u>294 527 \$</u>	
		4 813 999 \$

Taxes sur une autre base

Tarification services municipaux	1 396 580 \$	
Taxes secteur — service de la dette	<u>252 596 \$</u>	
		1 649 176 \$

Compensations tenant lieu de taxes

34 000 \$

Services rendus

Enlèvement de la neige	8 000 \$	
Gestion des matières recyclables	1 000 \$	
Location de terrains et de locaux	34 600 \$	
Raccordement d'aqueduc et d'égout	10 000 \$	
Location centre communautaire	5 500 \$	
Location aréna	455 000 \$	
Tournoi de hockey	8 000 \$	
Location terrain de baseball	2 000 \$	
Location gymnase	2 000 \$	
Semaine de relâche	4 600 \$	
Camp de jour	86 000 \$	
Inscriptions — Activité de loisirs	25 000 \$	
Bibliothèque	200 \$	
Fête nationale	1 200 \$	
Borne chargement voiture	2 500 \$	
Récupération électroniques	<u>250 \$</u>	
		645 850 \$

Imposition de droits

Licences et permis	5 000 \$	
Demandes de dérogations	2 500 \$	
Mutations immobilières	250 000 \$	
Licences de chiens	<u>11 000 \$</u>	
		268 500 \$

Amendes et pénalités

40 000 \$

Autres revenus — Intérêts

18 100 \$

Autres revenus

11 500 \$

Transferts

Transferts de droits	312 829 \$	
Hygiène du milieu	92 041 \$	
Loisirs et culture	5 000 \$	
Voirie municipale	<u>117 906 \$</u>	
		527 776 \$

TOTAL DES REVENUS

8 008 901 \$



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (v.18) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M. udlMP

DÉPENSES

Administration générale

Conseil municipal (législation)	162 618 \$	
Application de la loi	5 000 \$	
Gestion financière et administrative	880 782 \$	
Grefte	8 941 \$	
Évaluation	52 388 \$	
Autres	285 464 \$	
		1 395 193 \$

Sécurité publique

Police	537 355 \$	
Incendie	311 317 \$	
Sécurité civile	13 770 \$	
Sécurité publique	69 120 \$	
		931 562 \$

Transport routier

Voirie municipale	855 160 \$	
Enlèvement de la neige	614 635 \$	
Éclairage des rues	12 100 \$	
Transport en commun (02-370)	126 830 \$	
		1 608 725 \$

Hygiène du milieu

Traitement de l'eau potable	470 835 \$	
Réseau distribution d'eau	99 040 \$	
Traitement des eaux usées	159 840 \$	
Réseau d'égout	93 840 \$	
Matières résiduelles	309 683 \$	
Cours d'eau	300 \$	
Protection de l'environnement	25 200 \$	
		1 158 738 \$

Santé et bien-être

22 002 \$

Aménagement et urbanisme

153 866 \$

Loisirs et culture

Centre communautaire	46 099 \$	
Aréna	536 330 \$	
Parcs et terrains de jeux	479 850 \$	
Autres activités	646 210 \$	
Bibliothèque	137 096 \$	
Église	54 389 \$	
Autres activités culturelles	32 550 \$	
		1 932 524 \$

Frais de financement (capital et intérêts)

1 196 415 \$

Conciliation à des fins fiscales

Utilisation excédent de fonctionnement	(651 944) \$	
Réserves financières & fonds réservés	271 540 \$	
Montant à pourvoir dans le futur	(9 720) \$	
		(390 124) \$

TOTAL DES DÉPENSES

8 008 901 \$

ADOPTÉ

2025-1512-430

MODE DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF

ATTENDU QUE selon l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique



N° de résolution
ou annotation

2025-1512-431

sur le territoire de la ville. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget, ou le programme triennal, ou le document explicatif, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer par quels moyens cette distribution sera effectuée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu par les conseillers que le document explicatif du budget soit transmis par la poste à toutes les adresses du territoire ;

QU'une version numérique de ces documents soit disponible sur le site internet de la Ville et annoncée sur la page municipale du site Facebook.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 03.


Étienne Dupuis, Maire
Pierre Rondeau, directeur général
et greffier

Je, Étienne Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes*.